

**CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CONSEIL DE QUARTIER DUBERGER – LES SAULES**

**Procès-verbal de la 5^e assemblée régulière de l'année 2022
14 septembre 2022, à 19 h**

Centre communautaire Duberger – salle RC-06
2341, Rivière du Berger
Québec (Qc) G1P 3N5

SONT PRÉSENTS :

| | |
|------------------------|-----------------|
| Mme Dominique Tremblay | Administratrice |
| Mme Naomie Guilbault | Administratrice |
| Mme Marie Merriault | Administratrice |
| M. Patrice Côté | Administrateur |
| M. Yannick Bourque | Administrateur |

IL Y A DONC QUORUM

SONT ABSENTS :

| | |
|---------------------|-----------------|
| M. Mahmoud Mohanna | Administrateur |
| Mme Maryse Beaulieu | Administratrice |

ASSISTENT ÉGALEMENT À CETTE RENCONTRE :

| | |
|------------------------|--|
| Mme Alexandra Mauger | Conseillère en consultations publiques |
| Mme Alicia Despins | Conseillère municipale, district de Vanier – Duberger |
| Mme Véronique Dallaire | Conseillère municipale, district des Saules – Les Méandres |
| Mme Lydia Toupin | Urbaniste, Ville de Québec |

Outre les noms énumérés ci-dessus, quatre autres personnes sont présentes dans la salle.

ORDRE DU JOUR DE LA 5^e ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE 2022
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU
CONSEIL DE QUARTIER DUBERGER – LES SAULES

- 22-09-1. Ouverture de l'assemblée
- 22-09-2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 22-09-3. Assemblée publique de consultation et demande d'opinion concernant le *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement des Rivières sur l'urbanisme relativement aux zones 22503Cb et 22506lp*, R.C.A.2V.Q. 337 (Ajout d'usages à deux zones du parc industriel Frontenac)
- 22-09-4. Adoption du procès-verbal du 8 juin 2022
- 22-09-5. Suivi au procès-verbal
 - Complexe Aventura
- 22-09-6. Période des conseillères municipales
- 22-09-7. Questions et commentaires du public et des administrateurs
- 22-09-8. Fonctionnement du conseil de quartier
 - Correspondance
 - Paiement secrétariat de rédaction
 - Paiement registraire présidente
- 22-09-9. Divers
- 22-09-10. Levée de l'assemblée

22-09-1 OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Mme Dominique Tremblay constate le quorum à 19 h 02 et ouvre l'assemblée.

22-09-2 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Au point « 22-09-9. Divers », il y a lieu d'ajouter le sujet « Stratégie sur la sécurité routière »

Sur proposition de Mme Marie Merriault, appuyée par Mme Naomi Guilbault, il est unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour tel que modifié.

22-09-3 ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION ET DEMANDE D'OPINION CONCERNANT LE PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE L'ARRONDISSEMENT DES RIVIÈRES SUR L'URBANISME RELATIVEMENT AUX ZONES 22503CB ET 22506IP, R.C.A.2V.Q. 337 (AJOUT D'USAGES À DEUX ZONES DU PARC INDUSTRIEL FRONTENAC)

Mme Lydia Toupin expose le projet de modification règlementaire.

M. Arnaud Wéry, de la compagnie S3-K9 (Domaine Anim'O Plus) donne plus de précisions sur l'expansion souhaitée de sa compagnie.

Mme Manon Légaré, de la Société protectrice des animaux de Québec, expose la situation relative au refuge, laquelle est déjà existante, mais nécessite une modification de zonage.

Une période de questions s'ensuit.

L'ensemble de la documentation liée au projet est disponible sur le site de la [Ville de Québec](#).

Le rapport de demande d'opinion ainsi que les documents de référence sont joints en annexe au présent document.

2022-CA-28

Sur une proposition de M. Yannick Bourque, dûment appuyée par Mme Marie Merriault, il est résolu unanimement de recommander l'adoption de la modification proposée au règlement d'urbanisme R.C.A.2V.Q.337.

22-09-4 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 8 JUIN 2022

Sur une proposition de Mme Marie Merriault dûment appuyée par Mme Naomi Guilbault, il est résolu unanimement d'adopter le procès-verbal du 8 juin 2022 tel que présenté.

■ Complexe Aventura

Mme Alicia Despins expose l'historique des travaux relatifs au complexe d'habitation Aventura. Les travaux ne sont pas terminés et cela occasionne une circulation automobile difficile.

M. Alain Leboeuf, résident de la rue de la Roselière, intervient et expose certaines craintes concernant l'accès au quartier via une route temporaire qui semble vouloir devenir permanente, alors que cela n'est pas supposé être le cas.

M. Leboeuf souligne également qu'une immense pancarte promotionnelle est présente depuis fort longtemps et il souhaite que celle-ci soit retirée.

De plus, il souligne que le stationnement a été interdit dans sa rue alors que cela n'a pas été annoncé à l'avance et que le règlement ne semblait pas avoir été adopté encore. Mme Alexandra Mauger rappelle qu'une consultation a eu lieu à l'époque, que le projet a été approuvé et qu'une période tampon a été appliquée.

M. Leboeuf ajoute qu'une haie devait être plantée et que cela n'a toujours pas été fait.

Mme Alicia Despins intervient et mentionne à M. Leboeuf qu'elle communiquera avec lui afin de faire le suivi sur ces points.

M. Leboeuf poursuit à l'effet que des espaces de stationnement sur la rue de la Roselière sont utilisés inadéquatement et que cela crée des situations conflictuelles entre citoyens.

Quant au parc situé tout près de l'Aventura, il suggère que la Ville investisse afin de faire un aménagement intéressant. Certaines plantes envahissent le parc et cela devrait faire l'objet d'une attention particulière.

Mme Naomi Guilbault intervient et confirme que le stationnement est effectivement problématique dans le secteur. De plus, un comptoir de crème glacée s'est installé dans le complexe, ce qui fait augmenter la circulation automobile.

Mme Mauger mentionne qu'un programme pour les plantes envahissantes existe à la Ville et qu'il suffit d'appeler le 311.

Mme Véronique Dallaire et M. Patrice Côté rappellent l'importance d'appeler au 311 afin de faire bouger les choses et cela étoffe les dossiers à présenter aux conseils de quartier.

22-09-6 PÉRIODE DES CONSEILLÈRES MUNICIPALES

Mme Véronique Dallaire souligne que les conseils de quartier ont jusqu'au 30 novembre 2022 pour faire une demande d'aide financière pour améliorer la circulation routière de leur quartier.

D'autre part, elle mentionne qu'une fête de quartier qui se tiendra au centre communautaire Elzéar-Turcotte le week-end prochain.

Mme Alicia Despins souligne que des trottoirs devaient être installés sur la rue Dubé, mais que ce n'est pas encore fait. Il semble que le service responsable du projet est à valider si l'argent sera disponible pour procéder cette année compte tenu de l'augmentation des coûts.

22-09-7 QUESTIONS ET COMMENTAIRES DU PUBLIC ET DES ADMINISTRATEURS

Mme Claude Rony, résidente du quartier, souhaite souligner que les matériaux utilisés pour la construction de trottoirs n'est pas adéquat et que ceux-ci se brisent après quelques mois seulement. Mme Despins répond qu'il est important d'en aviser le 311 rapidement puisque parfois les contrats prévoient des garanties d'une certaine durée.

Mme Rony souhaite faire pression auprès des conseillères (et du gouvernement provincial) concernant l'accessibilité et la détérioration des services disponibles pour les personnes à mobilité réduite, notamment le Service de transport adapté du Québec (STAQ), les trottoirs et les accès aux commerces.

Mme Véronique Dallaire mentionne qu'elle a récemment participé à une rencontre du STAQ, service sous l'égide du RTC, à cet égard. Elle abonde dans le même sens de Mme Rony et lui confirme qu'elle fera un suivi serré à cet effet puisque ce sujet la préoccupe également.

22-09-8 FONCTIONNEMENT DU CONSEIL DE QUARTIER

■ Correspondance

Aucun point n'est soulevé

■ Paiement secrétariat de rédaction

Étant donné que la séance de ce soir ne dépassera pas deux heures, il est convenu de payer le tarif de 85 \$ à la secrétaire de rédaction pour la préparation du procès-verbal.

2022-CA-29

Sur proposition de Mme Dominique Tremblay, appuyée par Mme Marie Merriault, il est unanimement résolu d'octroyer la somme de 85 \$ à Julie Godin pour la rédaction du procès-verbal de la séance de ce jour.

■ **Paiement registraire présidente**

Mme Dominique Tremblay a fait la modification annuelle auprès du Registraire des entreprises du Québec. Une somme de 37 \$ a donc été engagée.

2022-CA-30

Sur proposition de Mme Naomi Guilbault, appuyée par Mme Marie Merriault, il est unanimement résolu de rembourser la somme de 37 \$ à Mme Dominique Tremblay pour le paiement des frais au REQ.

22-09-9 DIVERS

M. Alain Leboeuf, résident du quartier, demande pourquoi la rue Carreau n'a pas été prolongée (au lieu de créer un rond-point) afin de desservir les commerces et ainsi désengorger le quartier. Mme Despina indique que la décision à l'époque avait été prise pour éviter de congestionner d'autres rues et de provoquer de la vitesse dans les rues avoisinantes pour accéder à l'autoroute. Mais elle fera des vérifications auprès du technicien en circulation à cet égard. Mme Naomi Guilbault intervient et abonde dans le même sens que M. Leboeuf.

■ **Stratégie routière**

Mme Dominique Tremblay vérifiera les disponibilités des membres du conseil d'administration afin de fixer une rencontre à cet effet.

22-09-10 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Sur une proposition de Mme Marie Merriault dûment appuyée par M. Yannick Bourque, il est résolu unanimement de procéder à la levée de l'assemblée à 20 h 30.